

Annexe 1 : tableau des enseignements

Semestre 1					
Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Autre	Total	Coeff.
UE1-S1 : Sciences	60	93	10	163	18
Fondements des mathématiques	24	30	(*)	54	7
Techniques de calcul	18	30		48	5
Informatique S1	12	24		36	4
Culture et compétences numériques	6	9	10	25	2
UE2-S1: Sciences Humaines et Sociales					12
Enseignements dans le cadre de l'IEP					12
Volume semestriel suivi à Paris 1 par étudiant	60	93	10	163	30

Semestre 2					
Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Autre	Total	Coeff.
UE1-S2: Algèbre-analyse	48	60		108	14
Analyse réelle 1	24	30		54	7
Algèbre linéaire 1	24	30		54	7
UE2-S2: Probabilités et Informatique	36	48		84	10
Probabilités 1	24	24		48	6
Informatique S2	12	24		36	4
UE3-S2: Sciences Humaines et Sociales					6
Enseignements dans le cadre de l'IEP					6
Volume semestriel suivi à Paris 1 par étudiant	84	108		192	30

L'enseignement de C2i (Culture et compétences numériques) comprend 10 heures d'autoformation géré par la cellule TICE.

(*) Dans les enseignements de mathématiques, il est prévu une heure d'interrogation orale par groupe de 4 étudiants. Les TD d'informatique de première année sont en groupes de 20 étudiants. Les TD d'informatique de seconde année sont en groupes de 25-30 étudiants.

Adopté par la CFVU du 9 octobre 2014

Semestre 3					
Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Autre	Total	Coeff
UE1-S3 : Sciences	66	90		156	18
Analyse réelle 2	30	36		66	8
Statistiques 1	24	30		54	6
Informatique S3	12	24		36	4
UE2-S3 : Sciences Humaines et Sociales					12
Enseignements dans le cadre de l'IEP					12
Volume semestriel suivi à Paris 1 par étudiant	66	90		156	30

Semestre 4					
Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Autre	Total	Coeff.
UE1-S4	72	114		186	20
Analyse dans Rn	24	30		54	6
Algèbre linéaire 2	24	30		54	6
Méthodes Numériques	12	30		42	4
Informatique S4	12	24		36	4
UE2-S4 : Sciences Humaines et Sociales					10
Enseignements dans le cadre de l'IEP					10
Volume semestriel suivi à Paris 1 par étudiant	72	114		186	30

La troisième année est réalisée obligatoirement en mobilité internationale.